



Montgaillard-Lauragais

L'ESSENTIEL

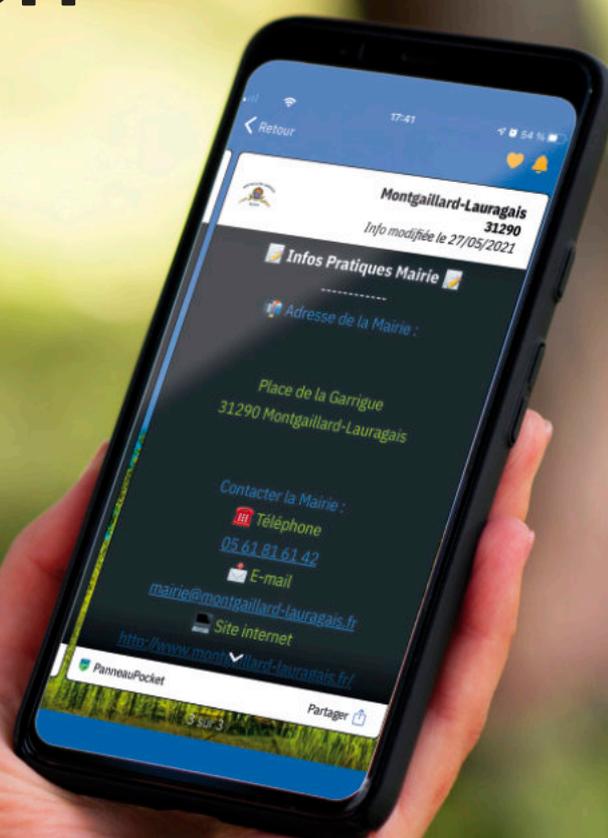
L'information municipale en bref

n°

4

JUN
2021

PanneauPocket
**la communication
de la mairie
directement
sur votre portable !**



SOMMAIRE

- | | |
|--|--|
| › Le mot du maire _____ 2 | › Sécurité routière, tous responsables ! _____ 4 |
| › Recevoir les informations et alertes
directement sur son portable ! _____ 2 | › La borne milliaire de Montgaillard _____ 5 |
| › Budget et nouveaux projets pour 2021 _____ 3 | › Cimetière _____ 6 |
| › Taxes locales 2021 _____ 4 | › Non à la fermeture de classe ! _____ 6 |
| | › Infos pratiques _____ 6 |

Chères Montgaillardaises et chers Montgaillards,

C'est avec enthousiasme que je vous écris ces quelques lignes ; la situation épidémique s'améliore et le calendrier de levée des restrictions se poursuit. Nous espérons donc pouvoir nous engager à vos côtés dans l'animation locale après cet été.

Une nouveauté est à noter au niveau de la communication. Pour mieux vous servir, nous avons fait le choix de nous doter d'un nouvel outil numérique qui se veut très réactif : *PanneauPocket*. N'hésitez pas à télécharger cette application gratuite.

J'ai le plaisir de vous informer que le budget communal 2021 a été voté sans augmentation des taux communaux des taxes



Cérémonie du 8 mai 2021 sans public

locales. Malgré les frais liés à la situation, le désengagement de l'État et les baisses de certaines dotations, nous choisissons de réaliser un effort afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les foyers du village.

Je vous souhaite une bonne lecture.
Respectueusement,

Bruno Mouyon
Maire de Montgaillard-Lauragais

Recevoir les informations et alertes de la mairie de Montgaillard-Lauragais directement sur son portable !

L'application *PanneauPocket* permet de recevoir gratuitement et simplement l'information publiée par la mairie : vous devez télécharger l'application sur votre portable, votre tablette et/ou votre PC et choisir Montgaillard-Lauragais dans vos favoris. N'hésitez pas à contacter la mairie si vous rencontrez des difficultés d'utilisation. ✕



Un budget a été voté en 2021 de nouveaux projets arrivent

Lors du conseil municipal du 15 avril 2021, le budget 2021 a été voté à l'unanimité. Il a pour but d'améliorer la vie du village, de rénover nos bâtiments ainsi que de lancer de nouveaux projets. Coup d'œil sur les principales actions.

Embellissement du village (environ 1 000 à 1 500 € budgétisés)

Nous continuons de planter des fleurs de sorte à embellir le cœur du village, nous remercions notre service technique, les élus volontaires ainsi que les bénévoles.

Église (15 000 € sont prévus)



Comme depuis plusieurs années, nous poursuivons notre action à travers la réalisation d'une nouvelle tranche de rénovation de l'église. Après la rénovation complète de la toiture en partie basse ainsi que l'étanchéité entre le clocher et le corps du bâtiment, nous allons cette année rénover la partie basse de la façade nord. Nous procéderons également à la rénovation et à la mise aux normes de l'aire de jeu derrière l'église.

Cimetière (4 000 à 5 000 € seront certainement nécessaires)

Dans le cadre de l'entretien général, il est prévu d'étêter certains cyprès du cimetière, devenus bien trop grands.

Parc de loisirs/citystade

Nous allons installer des bancs afin de pouvoir profiter, et nous détendre pendant que les « petits » ou les « grands » s'adonnent à leurs sports favoris. De plus si le terrain le permet, nous envisageons d'installer une clôture afin d'éviter que les ballons se retrouvent en contrebas au niveau de l'atelier communal.

École (environ 15 000 €)

Notre commune est lauréate d'un appel à projets lancé par l'Éducation nationale portant sur l'équipement numérique. Le

conseil municipal a donc décidé de doter l'école d'une classe mobile numérique (chariot mobile équipé de 16 ordinateurs portables) qui pourra bénéficier à l'ensemble des classes. L'éducation nationale financera 7 000 € du coût du projet.

Actions en faveur de la sécurité routière et investissement matériel

Une nouvelle tondeuse a été achetée (environ 10 000 €) et un véhicule léger sera acheté en remplacement du C15 (5 000 à 7 000 €).

Salle des fêtes (environ 35 000 € prévus)

D'importantes réflexions sont menées au sujet de la salle des fêtes, afin de réparer efficacement le chauffage/climatisation défectueux depuis bien trop longtemps. Ainsi que des travaux d'isolation afin d'améliorer significativement l'acoustique de la salle. Une tâche difficile, car nous souhaitons préserver le « cachet » de la salle (la charpente apparente, hauteur sous plafond...) et donc choisir parmi les propositions techniques qui nous sont proposées.

PLU (environ 35 000 € prévus sur 2 années)

Nous initions cette année la réalisation de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) avec l'aide d'un bureau d'étude indépendant *Paysages*. Ce prestataire a réalisé plusieurs PLU de vil-



lages alentours, Trébons, Vieillevigne, Avignonet, Montes-quieu, Montgeard. Ce projet qui se déroulera sur plusieurs années a pour vocation de prévoir pour les années à venir, le développement de l'urbanisation du village, ses infrastructures, ses services. Cela en concertation, dans le respect des règles applicables, de nos obligations et de notre volonté de préserver une vie de village. ✕

Taxes locales 2021 : pas d'augmentations

Les membres du conseil municipal ont voté en séance du 15 avril 2021, à l'unanimité la non-augmentation des taux des taxes locales. Ce choix a été guidé par la prise en compte d'un contexte peu favorable aux ménages et cela malgré le désengagement de l'État (baisse de certaines dotations de l'État, instruction des demandes d'urbanismes à la charge des communes...).

Suite à la suppression de la taxe d'habitation (compensée par un mécanisme mis en place par l'État), la commune ne peut agir que sur les taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

La décision du conseil municipal est que le taux de la taxe foncière sur le bâti et le taux de la taxe foncière sur le non bâti n'augmenteront pas en 2021.

Concernant la taxe foncière sur le non bâti, le taux communal est aujourd'hui de 10,38 % (idem 2020) et la part départementale de 21,90 % (idem 2020) est transférée automatiquement à la commune. La seule différence sera faite sur la présentation de votre avis d'imposition de la taxe foncière 2021, où les 2 parts, communale et départementale, seront additionnées. Ainsi vous verrez apparaître un taux de 32,28 % (soit 10,38 + 21,90 %) sur votre avis d'imposition de la taxe foncière sur le bâti.

Concernant la taxe foncière sur le non bâti, le taux reste inchangé par rapport à 2020, soit 55 %.

Ces taxes représentent des recettes essentielles au budget communal. Sans elles, il ne pourrait pas y avoir d'infrastructures ou de services sur la commune. Ces impôts sont utiles et directement utilisés sur le village. ✖

SÉCURITÉ



Sécurité routière, tous responsables !

Depuis le début de l'année 2021 un groupe de travail issu du conseil municipal, a entamé des réflexions sur différents points dangereux, identifiés par la fréquence des accidents et quelques remarques de villageois de notre commune. Nous avons également engagé des discussions avec des responsables de la sécurité routière au conseil départemental lors d'une première réunion de présentation à la mairie de Montgaillard.

Plusieurs accidents ont eu lieu ces dernières années et nous ont fait prendre conscience de la dangerosité de certaines intersections. Au moins six dommages corporels ont été constatés durant les deux années écoulées, et récemment celui sur la RD 25.

La vitesse est souvent mise en cause, et il faudra trouver des moyens pour amener les conducteurs à respecter la vitesse autorisée. En outre, les camions circulent plus sur la D 813 qu'il y a quelques années. Le conseil départemental a pris le sujet en main, espérons qu'ils trouvent un moyen pour les dévier sur une route plus adaptée.

Les arbres peuvent également provoquer des soucis de visibilité. Seuls les arbres malades vont être coupés. Il y en a plusieurs sur la route de Cessaies.

Nous avons identifié plusieurs points sensibles sur lesquels nous souhaiterions travailler :

- les intersections avec la RD 813 ;
- l'intersection avec la D 25 ;
- le cœur du village.

L'arrêt de bus chemin de Ramade où les deux bus du lycée et du collège se croisent est remis en cause. Il est envisagé de créer une zone chemin d'Embarrat avec abris bus plus la zone de stockage des containers à ordures ménagères. Il s'agirait de prévoir dans cette zone un marquage au sol spécifique et une signalétique pour sécuriser les collégiens et les lycéens qui s'y retrouvent le matin et le soir.

En 2020, la mairie a déjà entamé des travaux de marquage au sol et va continuer en 2021 en agissant pour la sécurité routière. En lien avec la communauté des communes (bouchage des trous, réparation des défauts du bitume sur les chemins communaux), le conseil départemental (routes départementales) et prochainement un bureau d'étude, nous pourrons avancer sur le sujet.

Nous avons la volonté d'assurer au mieux la sécurité de tous les Montgaillardais-es, conducteurs, cyclistes ou piétons et pensons particulièrement à nos jeunes qui empruntent tous les jours les chemins de notre commune. ✖

La borne milliaire de Montgaillard-Lauragais

Maman, Papa c'est quoi une borne milliaire ?

Vous avez peut-être déjà eu cette question à la sortie de l'école en vous arrêtant devant notre pierre milliaire (voir photo). Sans prétention aucune, nous vous proposons ci-dessous quelques éléments qui pourront vous aider à y répondre.

Une borne milliaire est avant tout une borne en pierre en forme de colonne utilisée du temps de la Rome antique (1^{er} au 5^e siècle) pour délimiter un parcours et marquer des distances sur le tracé des principales voies romaines de l'époque. Comme son nom l'indique, elle délimite des distances mesurées à l'époque en milles romains qui correspond à 1 000 pas (en réalité, double pas de 1,48 m), ce qui équivaut à 1 480 mètres aujourd'hui.

La Gaule antique possédait de nombreuses voies pour relier les villes entre elles et permettre les échanges commerciaux et les déplacements militaires. La voie aquitaine (*via aquitania*) qui reliait Toulouse de sa porte-Nord (place du Capitole) à Narbonne était l'une d'entre elles. Elle traversait de nombreux secteurs, dont le Lauragais d'aujourd'hui. Elle passait dans notre secteur par Ayguesvives, Baziège, Villenouvelle, Villefranche-de-Lauragais. Plusieurs bornes milliaires ont pu être identifiées sur ce secteur : *Ad Vicesimum* étant la borne située à l'époque en bas de Montgaillard.

La pierre milliaire de Montgaillard en marbre blanc trône actuellement place de la mairie, à l'est du village et sert de support à une croix catholique pour marquer vraisemblablement l'emplacement d'un cimetière gallo-romain. Sa hauteur visible est de 1,70 m et son diamètre est proche de 0,35 m. La borne étant usée, seul le X du *mille passuum* est bien visible ; il est raisonnable de penser qu'il s'agit du nombre XX, Montgaillard-Lauragais étant à 20 000 pas de Toulouse (*mutatio Ad Vicesimum*). Elle est dédiée à Tetricus empereur des Gaules de 271 à 273.

Notre pierre milliaire a une autre particularité peu commune : sa situation. Sur un plan topographique, ce lieu ne saurait être au village de Montgaillard, éloigné de plus de 1 500 mètres de la voie romaine. Il a été situé à hauteur de Montgaillard et de Saint-Rome au point de la route : *Ad Vicesimum*. Cette hypothèse serait plausible si la pierre portait le chiffre de XX milles ou, à la rigueur, celui de XXI milles, qui correspond à la distance exacte de Toulouse. En cet endroit, le texte est malheureusement effacé. Après examen minutieux, on ne peut lire qu'un X suivi d'un V qui donnent le chiffre XV, sans rien discerner d'autre ni avant ni après. Sur cette base, une hypothèse aurait mis en avant un déplacement de cette borne milliaire de Baziège à Montgaillard-Lauragais qui reste encore aujourd'hui à



démontrer d'autant plus qu'une borne située dans l'église Saint-Étienne à Baziège porte déjà l'inscription MP XV soit 15 000 pas (22,5 km) qui est la distance entre Toulouse et Baziège. Le point zéro étant la borne située au coin sud-ouest du capitole romain.

En attendant de nouvelles découvertes, nous resterons dans l'incertitude de l'emplacement originel de cette pierre milliaire. En tant que montgaillardais, nous nous rallierons très facilement donc à l'hypothèse que le chiffre de notre borne est bien le XX et que cette borne est celle qui était à la situation *Ad Vicesimum*. Ce que l'on peut néanmoins affirmer c'est qu'elle est et restera à Montgaillard-Lauragais.

Nous pouvons également répondre à nos enfants que nous avons le privilège de posséder dans notre village un monument qui a traversé 21 siècles d'histoire ! C'est rare et surtout s'il pouvait parler !

(cf. *La voie d'Aquitaine entre Tolosa et Carcaso* de Michel Passelac ; *Deux milliaires de la route romaine de Toulouse à Narbonne* de Michel Labrousse).



Cimetière

Lors du conseil municipal du 11 mars 2021, la réévaluation du tarif des concessions de notre cimetière a été votée à l'unanimité.

À compter de ce jour, le prix est désormais de 200 € pour 6 m² (caveau) pour une durée de 30 ans.

La dernière augmentation date de 1978 (150 F/m²) et une mise à l'euro (25 €/m²) en 2002.

La procédure de récupération de concession est en cours de préparation. Au-delà de 30 ans si les propriétaires ou leurs descendants ne se manifestent pas suite aux relances de la mairie, le terrain reviendra automatiquement à la commune. Cela permettra de ne plus avoir de concessions à l'état d'abandon. ✖



Non à la fermeture de classe !

Lundi 12 avril, les délégués des parents d'élèves de l'école de Montgaillard-Lauragais ont adressé une lettre ouverte à Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et à Mathieu Sieye, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Haute-Garonne. Les parents d'élèves réclament l'annulation de la fermeture d'une des quatre classes de l'école à la rentrée prochaine. Cette fermeture de classe aurait pour conséquence d'avoir l'année prochaine une classe de 27 élèves à triple niveau, la perte de jours de décharge pour la direction ainsi qu'une grande difficulté à appliquer le protocole sanitaire.

Monsieur Mouyon, maire de la commune, avait, dès le mois de février, fait part de son opposition à cette fermeture de classe auprès de l'inspection de l'Éducation nationale.

Un nouveau conseil départemental de l'Éducation nationale devrait être organisé fin juin afin de maintenir, ou non, la décision de fermeture. ✖

COVID-19

La vaccination pour le grand public

Âge	Situation	Janssen ou AstraZeneca	Moderna	Pfizer BioNTech
de 0 à 15 ans inclus		Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner		
de 16 à 17 ans inclus	sans problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner		
	pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19			✓
de 18 à 54 ans inclus			✓	✓
55 ans et plus		✓	✓	✓

➤ Pour en savoir plus : solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

Infos pratiques

La mairie est ouverte au public les

- Mardis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Mercredis de 14 h 30 à 17 h 30
- Vendredis de 14 h à 17 h

Réservation du transport à la demande (TAD) pour le marché de Villefranche

Transporteur à contacter :

ALCIS au 06 12 54 30 84.

Il faut appeler au plus tard la veille (donc le jeudi) avant 17 h et porter un masque dans le véhicule.

Tarif : 2,00 € le trajet par personne.

Déchetterie de Villefranche-de-Lauragais

Depuis le mardi 26 mai, la déchetterie est ouverte normalement les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Règlement :

- le port du masque est obligatoire : tout accès sans masque sera refusé ;
- l'accès est limité à 10 usagers dans l'enceinte des déchetteries ;
- accès aux particuliers des 31 communes sous présentation du justificatif de domicile ;
- les professionnels sont limités à la ferraille et aux cartons ;
- l'apport de déchets, en particulier les gravats, est limité à 2 m³/foyer/semaine ;
- les camions plateaux et les véhicules de + 3,5 t ou d'une longueur supérieure à 8 m sont interdits ;
- les animaux sont interdits.

Petit rappel à la loi

Il est strictement interdit de laisser des déchets dans la nature ou sur les trottoirs, sous peine de sanctions allant jusqu'à 1 500 € d'amende.